

cyberSanté Ontario

www.ehealthontario.on.ca

Deuxième phase de l'expansion des services du portail de L'Hôpital d'Ottawa

Sommaire de l'évaluation complémentaire de
l'impact
sur la vie privée

Avis de droit d’auteur

Tous droits réservés © 2013, cyberSanté Ontario

Tous droits réservés

Aucune partie de ce document ne peut être reproduite sous quelque forme que ce soit, y compris par photocopie ou transmission électronique à n’importe quel ordinateur, sans le consentement écrit préalable de cyberSanté Ontario. Les renseignements contenus dans ce document sont la propriété de cyberSanté Ontario et ne peuvent pas être utilisés ou divulgués, sauf avec l’autorisation écrite expresse de cyberSanté Ontario.

Marques de commerce

D’autres noms de produits mentionnés dans ce document peuvent être des marques de commerce ou des marques de commerce déposées de leurs entreprises respectives et sont reconnues dans les présentes.

Introduction

Comme l'exige le Règlement de l'Ontario (Règl. de l'Ont.) 329/04, pris en application de la *Loi de 2004 sur la protection des renseignements personnels sur la santé* (LPRPS), et la Politique de protection des renseignements personnels sur la santé de cyberSanté Ontario, cyberSanté Ontario a effectué, en novembre 2012, une évaluation de l'impact sur la vie privée (EIVP) de la deuxième phase de l'expansion des services du portail de L'Hôpital d'Ottawa (L'HO).

L'EIVP, qui est un suivi de l'EIPV de l'expansion des services du portail de L'HO, réalisée en octobre 2011, a déterminé que cyberSanté Ontario a le pouvoir, en vertu du paragraphe 6.2 du Règl. de l'Ont. 329/04, de fournir des services de portail aux fournisseurs de soins de santé hors des murs de L'HO, puisque cyberSanté Ontario reçoit les renseignements personnels sur la santé du ministère de la Santé et des Soins de longue durée (MSSLD) afin de créer ou de maintenir un ou plusieurs dossiers de santé électroniques.

Ceci est un sommaire de l'EIVP et il comprend de brefs renseignements généraux sur la deuxième phase de l'expansion des services du portail de L'HO, les principales conclusions et les progrès accomplis par cyberSanté Ontario dans la mise en œuvre des recommandations découlant de l'EIVP.

Renseignements généraux

Les principaux objectifs de l'initiative des services de portail consistent à créer des portlets qui fournissent aux cliniciennes et cliniciens un meilleur accès aux données cliniques, comme celles conservées dans le Système d'information de laboratoire de l'Ontario (SILO) et les bases de données du Programme de médicaments de l'Ontario (PMO). Les portlets sont des applications Web qui permettent aux cliniciennes et cliniciens, dont les hôpitaux, d'accéder aux données conservées dans des référentiels, comme le SILO et le PMO, par l'entremise d'un portail (comme le portail de L'Hôpital d'Ottawa). Un portlet doit être accessible par l'entremise d'un portail et il peut être réparti sur autant de portails pertinents que cela est nécessaire.

cyberSanté Ontario a travaillé avec L'HO afin d'intégrer les services de portail de cyberSanté Ontario au portail MyTOH. Ce projet en est à sa deuxième phase d'expansion afin de donner accès aux services de portail de cyberSanté Ontario, hors des murs de L'HO, aux professionnels de la santé qui sont des utilisateurs inscrits auprès de L'HO. La deuxième phase de l'expansion des services du portail de L'HO permettra d'étendre l'accès aux renseignements personnels sur la santé (RPS) conservés dans la base de données du SILO, mais, d'ici à ce que le MSSLD donne son approbation, elle ne permettra pas d'élargir l'accès aux RPS conservés dans la base de données du PMO au-delà du groupe initial du projet pilote déterminé dans le cadre de l'initiative des services de portail.

Le SILO contient les résultats de laboratoire des patients qui ont passé des tests de laboratoire en Ontario. Une clinicienne ou un clinicien peut ouvrir une session dans le portail MyTOH et avoir accès aux résultats de laboratoire des patients qui reçoivent ou qui ont reçu des services de santé à L'HO ou à un autre établissement affilié à L'HO. Un nouveau portlet, appelé le portlet sélecteur de client, créé pour la deuxième phase, permettra aux cliniciennes et cliniciens qui font partie du cercle de soins d'un patient d'effectuer une recherche au sujet du client dans le registre des clients (RC) afin d'identifier les patients qui ne sont pas inscrits dans le registre des patients de L'HO, dans le but de fournir des soins de santé. Le registre des clients est un répertoire faisant autorité de toutes les personnes qui ont reçu un numéro de carte Santé de l'Ontario et il comprend des données démographiques sur les patients ainsi que les numéros de l'Assurance-santé de l'Ontario. Le RC est créé à partir des données provenant de la Base de données des personnes inscrites, pour laquelle le MSSLD est le dépositaire de renseignements sur la santé (DRS).

Le MSSLD est le DRS des RPS conservés dans la base de données du SILO (cyberSanté Ontario agit comme l'agent du MSSLD afin d'exploiter et de gérer SILO). En vertu de la LPRPS, le MSSLD a le pouvoir de divulguer des RPS dans le SILO afin de faciliter la prestation de soins de santé. cyberSanté Ontario, en tant qu'agent du MSSLD à l'égard du SILO, fournit des données du SILO à lui-même, conformément au paragraphe 6.2 du Règl. de l'Ont. 329/04, afin de créer ou de maintenir un ou plusieurs dossiers de santé électroniques et de rendre les données disponibles aux cliniciennes et cliniciens du SILO à L'HO et d'autres établissements affiliés à L'Hôpital d'Ottawa, par le biais d'un portlet.

Le MSSLD est le DRS des données contenues dans le RC qui est créé à partir des données de la Base de données sur les personnes inscrites (BDPI). cyberSanté Ontario gère le RC vertu du paragraphe 6.2 du Règl. de l'Ont. 329/04, afin de créer ou de maintenir un ou plusieurs dossiers de santé électroniques. Le portlet sélecteur de client facilitera la capacité d'un utilisateur qui est DRS (comme un médecin ou un hôpital communautaire) d'effectuer directement une recherche des données du RC afin de vérifier l'identité d'un patient aux fins de la prestation de soins de santé. Il s'agit d'une divulgation de RPS entre DRS. Le MSSLD a le pouvoir, en vertu de l'alinéa 39 (1) (a) de la LPRPS, de divulguer les RPS contenus dans le RC aux DRS qui sont des utilisateurs finaux, et cela est facilité grâce au rôle de cyberSanté Ontario, en vertu du paragraphe 6.2 du Règl. de l'Ont. 329/04.

cyberSanté Ontario rend disponibles les données du SILO et du RC aux cliniciennes et cliniciens de L'HO ainsi que celles et ceux qui travaillent hors des murs de L'HO, dans le cadre de son rôle lié à la création et au maintien des dossiers de santé électroniques aux termes du Règl. de l'Ont. 329/04. Le rôle de cyberSanté Ontario prévu aux termes du Règl. de l'Ont. 329/04 et ses politiques et procédures exigent qu'une EIVP de l'initiative des services de portail soit réalisée.

Sommaire de l'évaluation de l'impact sur la vie privée

L'EIVP de la deuxième phase de l'expansion des services du portail de L'HO porte sur l'initiative à compter de novembre 2012. L'EIVP porte sur la deuxième phase du projet d'expansion des services du portail qui vise à donner accès aux services de portail de cyberSanté Ontario par l'entremise du portail MyTOH aux utilisateurs inscrits auprès de L'HO et qui travaillent hors des murs de L'HO. L'EIVP analyse le pouvoir législatif en vertu duquel cyberSanté Ontario reçoit des RPS des DRS contributeurs (dans ce cas-ci, le MSSLD), et transmet ces renseignements à des utilisateurs finaux qui sont des DRS (comme L'HO ou les établissements qui y sont affiliés). L'EIVP s'est également penchée sur les mesures de protection techniques, administratives et matérielles qui ont été mises en place afin de veiller à ce que les transmissions de RPS soient effectuées d'une façon sécuritaire et dans le respect de la confidentialité, et conformément aux exigences législatives, aux ententes pertinentes, aux meilleures pratiques établies par le Code type sur la protection des renseignements personnels de l'Association canadienne de normalisation, et aux politiques, procédures et meilleures pratiques de cyberSanté Ontario en matière de protection des renseignements personnels.

L'EIVP recommande plusieurs mesures visant à veiller à ce que les données reçues et utilisées par cyberSanté Ontario, aux fins de la deuxième phase de l'expansion des services du portail de L'HO, soient conformes à la LPRPS et au Règl. de l'Ont. 329/04, ainsi qu'aux politiques, procédures et meilleures pratiques de cyberSanté Ontario en matière de protection des renseignements personnels.

Sommaire du plan de mise en œuvre des recommandations découlant de l'évaluation de l'impact sur la vie privée

L'EIVP complémentaire a donné lieu à plusieurs recommandations concernant la deuxième phase de l'expansion des services du portail de L'HO. Celles-ci sont résumées ci-dessous.

1. cyberSanté Ontario cherchera à obtenir une modification à son entente avec le MSSLD afin de permettre à cyberSanté Ontario d'accéder aux RPS pertinents, et de les rendre accessibles, pour appuyer la prestation de services de portail aux fins de la vérification de l'identité des patients afin d'assurer ou de faciliter la prestation de services de santé financés par la province, conformément à l'alinéa 39 (1) (a) de la LPRPS.
2. cyberSanté Ontario intégrera une terminologie pertinente à ses ententes avec les professionnels de la santé qui utiliseront les services de portail de cyberSanté Ontario, et avec L'HO, afin d'assurer le respect des exigences de reddition de comptes et des obligations en matière de protection des RPS.
3. cyberSanté Ontario veillera à ce que toutes les ententes avec les utilisateurs de ses services de portail soient en vigueur avant la date prévue de la mise en service de l'initiative.

cyberSanté Ontario procède à la mise en œuvre des recommandations formulées dans le cadre de l'initiative de la deuxième phase de l'expansion des services du portail de L'HO.

Glossaire

| | |
|------------------------------|--|
| RC | Le registre des clients est un répertoire faisant autorité de toutes les personnes qui ont reçu un numéro de carte Santé de l'Ontario. |
| DRS | dépositaire de renseignements sur la santé |
| FRIS | fournisseur d'un réseau d'information sur la santé |
| MSSLD | ministère de la Santé et des Soins de longue durée |
| Règl. de l'Ont. | Règlement de l'Ontario |
| Assurance-santé de l'Ontario | Régime d'assurance-santé de l'Ontario |
| SILO | Un référentiel contenant les résultats de laboratoire des patients qui ont passé des tests de laboratoire en Ontario. |
| PMO | Programme de médicaments de l'Ontario |
| LPRPS | <i>Loi de 2004 sur la protection des renseignements personnels sur la santé</i> |
| RPS | renseignements personnels sur la santé |
| EIVP | évaluation de l'impact sur la vie privée |
| BDPI | La Base de données sur les personnes inscrites est un référentiel contenant les renseignements de toutes les personnes inscrites à l'Assurance-santé de l'Ontario. |

Renseignements

Pour toute question concernant le sommaire de l'EIVP de la deuxième phase de l'expansion des services du portail de L'HO, veuillez communiquer avec le Bureau de la protection de la vie privée de cyberSanté Ontario :

cyberSanté Ontario
Bureau de la protection de la vie privée
777, rue Bay, bureau 701
Toronto ON M5B 2E7
Tél. : 416 946-4767
privacy@ehealthontario.on.ca